

2016-2021
Procès-verbal n° 1 de la séance constitutive du Conseil général
du lundi 25 avril 2016, salle du Grand Conseil, Fribourg

**Présidence de M. Daniel Gander, Doyen d'âge suppléant ,
puis de M. Christophe Giller, Président élu**

Ouverture de la séance

La séance constitutive est ouverte à 19.34 heures.

Présence de 77 conseillers généraux et 5 conseillers communaux.
Excusés: MM. Pierre Marchioni, Alexandre Sacerdoti et Laurent Thévoz.

1. Assermentation des membres du Conseil général par M. le Préfet

Le Préfet de la Sarine, M. Carl-Alex Ridoré, procède, conformément à l'article 29a LCo, à l'assermentation des 77 conseillères et conseillers généraux présents.

2. Ouverture de la séance constitutive: Discours inaugural du Doyen d'âge suppléant

A. Ouverture de la séance constitutive

Le Doyen d'âge. En ma qualité de Doyen suppléant, j'ai l'honneur et le plaisir d'ouvrir, suite aux dernières votations du 28 février 2016, cette séance constitutive du Conseil général de la Ville de Fribourg pour la législature 2016-2021.

Je salue en premier lieu M. le Préfet, qui vient de nous faire naître à notre nouvelle fonction et le remercie de conférer à notre séance constitutive, par sa présence, un caractère de haute solennité. Je salue également Mme la Présidente sortante du Conseil général et M. le vice-Président sortant du Conseil général.

Je me permets de saluer et de féliciter M. Thierry Steiert, brillamment réélu et qui, en l'occurrence, sera notre nouveau Syndic pour cette prochaine période.

Je salue également Mme Antoinette de Weck, nouvelle vice-Syndique, également brillamment réélue. J'adresse aussi mon salut aux nouveaux élus, soit à Mme Andrea Burgener-Woeffray et MM. Pierre-Olivier Nobs et Laurent Dietrich.

Je vous félicite toutes et tous pour votre accession au Conseil communal et vous souhaite une grande satisfaction dans vos nouvelles fonctions. Je vous invite également à donner le meilleur de vous-mêmes pour l'avenir de notre commune.

Je tiens également à vous saluer, toutes et tous, anciens et nouveaux élus du Conseil général.

Je salue et remercie les représentants de la presse toujours présents pour relater nos débats.

Je salue encore les personnes présentes sur la tribune, notamment M. Pierre Décaillet, ancien conseiller et député, mon épouse et tous les autres auxquels je demande d'être présents jusqu'aux diverses élections prévues au programme de ce soir.

Sont aussi à remercier M. Didier Steiner, responsable de la technique et M. François Meuwly de la Police locale.

En ce jour de reconstitution, je n'oublierai pas de remercier encore, en votre nom et personnellement, les anciens Conseillers communaux qui, après toutes ces années passées au sein de l'Exécutif et au service de la communauté, viennent de remettre leur mandat. Je remercie ainsi M. Pierre-Alain Clément, Député, Conseiller communal et Syndic, qui, durant de nombreuses années, a présidé aux destinées de la commune avec compétence et habileté.

Je remercie aussi M. Jean Bourgnicht, vice-Syndic, qui s'est dévoué, avec efficacité, au développement et à l'aménagement de la Ville.

Et encore un grand merci à Mme Madeleine Genoud-Page qui a tenu, de façon appropriée et remarquable, les cordons de la bourse pendant ces dix dernières années.

Je remercie enfin Mme Nathalie Defferrard Crausaz, Secrétaire de Ville adjointe, et ses collaboratrices, pour l'aide précieuse qu'elles m'ont apportée pour préparer cette séance et les séances formelle et informelle. Dfkdj fk j

B. Discours inaugural du Doyen d'âge suppléant

Le Doyen d'âge. J'ai l'honneur de prononcer, en qualité de Doyen d'âge suppléant, le discours inaugural de la législature 2016–2021. Je profite de saluer la plus jeune Conseillère générale en la personne de Mme Océane Gex née en 1991, qui partage son année de naissance avec MM. Matthieu Loup et Blaise Fasel, ainsi que le doyen de fonction, M. Jean-Noël Gex, élu pour la première fois le 14 février 1982, qui n'est autre que le papa de la première nommée.

Permettez-moi d'ouvrir ce discours inaugural par quelques notes tout à fait personnelles mais importantes à mes yeux.

En effet mon arrivée à Fribourg m'a marqué d'emblée puisque c'est dans cette vénérable demeure que j'y ai passé mes premiers instants. Voici comment:

1967, le 5 avril, avec mes malles, un peu fébrile, quittant la bien-nommée Cité de la Rose, qui déploiera cet été des ronds de roses, aidé par mes parents que je salue en passant, je débarquai sur la place ci-devant. Pour l'école d'aspirants débuter, machine à écrire et vélo, il fallait amener. Puis s'annoncer, par un salut de la main, aux officiers et aux nouveaux copains.

Célibataires pour la grande partie, nous devions loger dans la caserne de la Gendarmerie qui était ci-dessus. Juste ci-dessus, à cette époque, comme nouvelles recrues, nous faisons la popote. L'Hôtel cantonal comprenait salles de formation et d'instruction, mais abritait, dans le bâtiment annexe et original, les commandants de la police cantonale.

La discipline était quasi militaire puisque nous portions tous l'uniforme militaire. Discipline aussi puisqu'à 22.00 heures sonnées, la rentrée était fixée. A 6.00 heures précises, en tenue de sport, ci-devant la marquise, au responsable du sport, fallait s'annoncer et sa chemise mouiller. Un itinéraire, qu'il fallait tenir, nous devions parcourir. Au retour, le déjeuner terminé, c'était le début des cours. Pour nos déplacements, notre véhicule était le vélo. Eh oui, à ce moment-là, n'étions-nous pas déjà écolos? Footballeur aussi, au FC Fribourg, je m'inscrivis. Avec le FC Police, je devins même champion suisse.

La fin de formation arrivée, nous avons été assermentés et avons débuté notre métier avant même la fin de l'année. Affecté au poste des Hauts-Quartiers, je me fis de nombreuses amitiés. Mais un jour, je dus quitter Fribourg. A mon retour, par je ne sais quel concours, ma destinée voulut que je sois député et conseiller, ce qui, pour mon grand bonheur, me fit revenir dans cette vénérable demeure. Grâce au vote électronique, par le coup du destin, dans ce lieu magique et historique, me voilà premier doyen à présider votre honorable assemblée.

"Oui, Fribourg, pour toujours, tu resteras mon amour!"

Après cette entrée quelque peu originale, chers élus et nouveaux élus, revenons au discours inaugural.

"Rendre Fribourg plus agréable à vivre!", voilà la devise que nous proposait la Présidente sortante du Conseil général, au début de son mandat. Elle souhaitait, entre autres, que les interventions des élus, mines d'or de bonnes idées, soient prises en considération et mises au menu par nos conseillers. Ceci n'a, vous vous en doutez, pas toujours été le cas mais les apéritifs de fin de séance remirent un peu de baume en certaines circonstances.

Bref, tout dernièrement, à la lecture de la presse, il semblait que les souhaits de notre Présidente allaient pourtant être exaucés. Un duo sur le fauteuil du syndic! Non, pas possible! Serait-ce vraiment un déclic?

Le commentaire disait même que nos personnalités sont complémentaires. Quelle belle affaire! Pour les connaisseurs, ce serait plutôt un malheur. Ce serait en plus la panique dans le sens unique. Ce serait même un manque de bon sens et l'immobilité assurée!

Il est dit encore que la technique du duo aurait pour but d'apporter une nouvelle dynamique. Ceci me semble bien utopique, car notre ancien Syndic a dit qu'un épanouissement, il a ressenti et qu'il s'en allait avec le sentiment du devoir accompli. Pourtant, s'il croit avoir réussi, rien n'est fini! Enfin, c'est bien culturel tout ça, mais les nouveaux élus au Conseil communal sauront-ils redynamiser Fribourg? Pas facile, car en plus des restrictions routières, le Bourg a perdu son valet. Pardon, son pont! Peut-être que dans le PAD, le conseiller a oublié de compter quelques deniers?

Ponts. Reste que Fribourg est une ville de ponts. Cette union artificielle relie les rives droite et gauche. Mais à Fribourg, c'est plutôt gauche et droite!

Pont nouveau. De la Grange aux Paccots, les poyas le traversent et montent vers le Schoenberg, où elles y trouvent encore un peu d'herbe. Elles évitent ainsi le centre de la citée obstrué et trop densifié.

Équilibre. Cet équilibre nous conduit directement à la salle. Que dis-je! Au mur des lamentations de Saint-Pierre. Et si déséquilibrée, elle allait tomber! Sur les Grand-Places, une place lui serait trouvée. Tinguely ne serait certes pas jaloux d'y voir là un nouveau bijou. Et probablement que les spectateurs afflueraient, ce qui ferait que les rentrées financières meilleures seraient.

La Gare! Enfin du nouveau! Si son futur nouvel aspect extérieur me plaît, je déplore qu'il n'y ait plus aucun sens, même unique, pour les usagers motorisés. L'ancienne Gare, elle, avec son drôle d'oiseau, fait augurer d'une nouvelle tour à proximité. Ne va-t-elle pas restreindre les possibilités d'aménager de nouvelles infrastructures pour les transports publics? Servira-t-elle de tour de contrôle pour la salubrité du site ou, dans son espace supérieur, de nid pour un nouvel oiseau voire de station pour le métro? A suivre!

Le métro-câble. Si le projet semble d'actualité, est-ce que les lignes aériennes ne vont-t-elles pas défigurer les hauts quartiers? Est-ce que pour mouvoir cette nacelle, on va mettre sur le Guintzet des éoliennes? A suivre encore!

Bluefactory Fribourg-Freiburg SA. Fort de ses discours anglophones, notre Ministre cantonal de l'économie a su convaincre nos édiles. Bien qu'il veuille économiser du courant, pour ses ingénieurs et étudiants, il fait l'impression de billets par millions. En fait, il dépense à tout-va, mais malin, avant le déclin, il s'en ira. Si question: "*Il met sur OFF*", puis répond, dans son jargon, que l'avenir va s'éclaircir. Si clément soit-il, celui qui s'en va aussi gaîment, à la question: "Que deviendront nos millions?" Il répond: "*Attendez quelques années, vous verrez!*"

Finances. Madeleine n'aura plus à pleurer, car elle nous a quittés. Il faut donc espérer que notre nouveau Ministre soit conséquent et qu'il agisse profondément pour sauver nos deniers. Il devra éviter de presser, par de nouveaux millions, notre population. Nous connaissons tous la situation financière et sa caisse de pension. Alors pourquoi en vouloir plus pour certains et pourquoi en vouloir moins pour d'autres qui pourtant sont la source de nos ressources?

Entreprises. Comment attirer des entreprises si, dès le début, elles doivent, contre certaines associations, se battre pour obtenir satisfaction. Des infrastructures pratiques et utiles pour leurs employés et leurs clients, il en faut pourtant! Et comment vont-elles faire si à l'horizon point déjà une hausse des contributions? Quant à nos chômeurs qui, sans moyen, vivent dans la douleur, contrairement à d'autres citoyens, comment leur trouver du travail lorsque nos entreprises se taillent?

Transports publics. Pour la population, il serait temps que des infrastructures efficaces soient mises à disposition. Des propositions ont été faites, mais, à ce jour, c'est toujours l'inaction.

Tourisme. Pourquoi vanter notre ville si pittoresque et agréable en ne faisant rien ou presque? Le peu d'infrastructures à disposition n'attire pas les touristes des autres régions, car ils ne savent où déposer leurs voitures, cars et camions.

Gottéron. Comme tous les acteurs du coin, le dragon se mord la queue dans l'attente d'un nouveau jardin. Pour son premier bain, il ferme impatiemment les yeux pour rien.

Piscine. Elle est attendue comme le Bon Dieu! Mais lieu où l'implanter reste d'actualité. En attendant, espérons que les sportifs ne doivent pas trop longtemps se tirer les tifs.

Epuraton. Si Anura et la Pila nous coûteront des millions, la station d'épuration, avec ses nouvelles installations, rendra l'eau meilleure pour les poissons.

Agglo-Fusion. Si le premier élément est un serpent maîtrisé, il n'en est pas de même pour fusionner. Une fusion permettrait de contenir tous les domaines d'un radieux avenir, mais pour la faire accepter, les préjugés vous devrez bannir.

Voilà, chers élus, un beau programme sur lequel il ne vous faudra pas perdre un gramme, car quelques écus vous devrez, pour le bien de la collectivité, économiser.

Oui, Fribourg, avec St-Nicolas, nous te tendons les bras, car notre amour tu resteras.

Je vous remercie de votre attention.

3. Communications du Doyen d'âge suppléant

Le Doyen d'âge. Je constate que le Conseil général a été régulièrement convoqué par pli personnel du 12 avril 2016 conformément à l'article 30, alinéa premier de la Loi sur les communes et à l'article 10 du règlement du Conseil général.

Pour une question organisationnelle, il avait été prévu de placer l'allocution du Syndic après le discours inaugural du Doyen d'âge. Or, il s'est avéré que cette mesure ne répondait pas à un impératif et que la manière de procéder instituée par notre règlement en son article 13, alinéa 3, pouvait tout à fait être respectée. Dès lors, je vous informe que l'allocution de M. le Syndic aura lieu après celle du Président élu, soit au point 11 de notre ordre du jour.

Y a-t-il d'autres observations concernant cet ordre du jour?

Tel n'est pas le cas.

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté:

1. Assermentation des membres du Conseil général par M. le Préfet;
2. Ouverture de la séance constitutive: Discours inaugural du Doyen d'âge suppléant;
3. Communications du Doyen d'âge suppléant;
4. Appel nominal;
5. Désignation des quatre scrutateurs et scrutatrices du Bureau provisoire;
6. Election du/de la Président-e du Conseil général pour la période du 25 avril 2016 au 24 avril 2017;
7. Election du/de la vice-Président-e du Conseil général pour la période du 25 avril 2016 au 24 avril 2017;
8. Election de six scrutateurs et scrutatrices pour la durée de la législature;
9. Election de six scrutateurs-suppléants et scrutatrices-suppléantes pour la durée de la législature;
10. Allocution du/de la Président-e élu-e;
11. Allocution du Syndic ou de la Syndique;
12. Election des onze membres de la Commission financière;
13. Election des onze membres de la Commission des naturalisations;
14. Election des onze membres de la Commission de l'édilité, des infrastructures et des constructions;
15. Election des six membres de la Commission de l'informatique;
16. Election des onze membres de la Commission de fusion;
17. Election des six membres de la Commission d'aménagement nommés par le Conseil général;
18. Election des dix-huit représentant-e-s de la Ville au Conseil d'agglomération dont "en principe au moins deux membres du Conseil communal" (art. 13, alinéa 2 des Statuts de l'Agglomération);
19. Election complémentaire de trois représentant-e-s de la Ville au Conseil d'agglomération:
 - A. Préavis du Conseil général pour l'élection par le Conseil d'agglomération des trois représentants-e-s de la Ville au Comité d'agglomération;
 - B. Election complémentaire de trois représentants-e-s de la Ville au Conseil d'agglomération appelé-e-s à remplacer les représentants-e-s élu-e-s au Comité d'agglomération;
20. Divers.

Je vous communique les changements intervenus depuis les élections du 28 février 2016:

- Mme Isabelle Teufel élue sur la liste PDC a renoncé à son mandat et est remplacée par Mme Cécile Thiémard.
- M. Pierre Kilchenmann est remplacé par M. Claude Gremaud.
- Mme Cosima Frieden par Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl.

En ce qui concerne l'usage de la salle, je rappelle que cette salle est située dans le deuxième bâtiment le plus protégé du Canton de Fribourg, après la Cathédrale. Il est donc important de respecter strictement les consignes et de ne pas manger ni boire à l'intérieur de cette salle. Une pause est prévue, vers 21.15 heures, après l'allocution de M. le Syndic durant laquelle vous pourrez vous sustenter et vous désaltérer. D'avance, je vous remercie.

Je vous signale que, afin de faciliter une rédaction sans équivoque du procès-verbal, les débats sont enregistrés. Je profite de l'occasion pour saluer la présence de M. Steiner, responsable des projets informatiques à l'Etat de Fribourg et également responsable des infrastructures techniques de cette salle. Je le remercie d'assurer le bon fonctionnement de l'enregistrement et de la sonorisation.

Vous manifesterez votre intention de prendre la parole en levant la main. Une fois la parole accordée, il vous suffira d'appuyer sur le bouton rouge; cela ouvrira le micro. Vous vous lèverez et relèverez le micro pour parler. Une fois la prise de parole terminée, il conviendra de réappuyer sur le même bouton pour fermer le micro.

Il est à noter que les badges, pour lesquels est organisée la séance de photographie, seront à notre disposition pour la séance de mai. Ils serviront à attester la présence de chaque membre dans la salle.

Reconstitution:

Pour préparer la séance de ce soir, deux séances formelle et informelle, avec les présidents ou les représentants des partis, que je remercie au passage, ont été nécessaires. Comme la législature précédente, le Conseil général sera composé de six groupes. L'élue du parti vert/libéral nous a fait part de sa volonté de rejoindre le groupe DC/vert/libéral qui s'appellera dorénavant "Groupe démocrate-chrétien/vert/libéral". L' élu du Mouvement libre et indépendant n'a pas désiré faire partie d'un groupe. L' élu du Parti des artistes n'est affilié à aucun groupe non plus.

Groupes:

Cette mise au point terminée, je vous communique les noms des Président-e-s des six groupes actuels, ceci selon la force et dans l'ordre de leur représentation au Conseil général, soit:

- pour le groupe PS: M. Elias Moussa
- pour le groupe démocrate-chrétien/vert-Libéral: M. Bernhard Altermatt
- pour le groupe PLR: M. Jean-Pierre Wolhauser
- pour le groupe UDC: M. Pascal Wicht
- pour le groupe des Verts: Mme Yolande Peisl-Gaillet
- pour le groupe CG-PCS: M. Maurice Page

Alternance des présidences et vice-présidences du Conseil général: selon les discussions sincères et les arrangements pris, les chefs de groupe ont convenu du schéma suivant:

- 2016-2017 présidence de Droite/UDC; vice-présidence de Gauche/PS
- 2017-2018 présidence de Gauche/PS; vice-présidence de Gauche/Verts
- 2018-2019 présidence de Gauche/Verts; vice-présidence de Droite/DC/vl
- 2019-2020 présidence de Droite/DC/vl; vice-présidence de Gauche/PS
- 2020-2021 présidence de Gauche/PS; vice-présidence de Droite/PLR

Le schéma d'alternance décidé, après nos séances formelle et informelle, semble ainsi respecter les forces en présence et assure pour les partis un certain équilibre dans les rotations.

Comme le règlement prévoit que chaque groupe a droit à un siège dans les commissions permanentes, il a été confirmé que chaque groupe aura droit à un siège lors de l'élection des scrutateurs, des scrutateurs-suppléants, de la Commission de l'informatique et de l'élection de six des onze membres de la Commission de l'aménagement.

Pour les onze sièges de la Commission financière, de la Commission des naturalisations et de la Commission de l'édilité, le bloc de gauche a revendiqué la majorité et il a été convenu que chacun des deux blocs règle à l'interne la répartition de ses sièges. Ainsi la répartition entre les blocs sera de six pour le bloc de gauche et de cinq pour le bloc de centre-droit. Il en ira de même de la désignation des candidats représentant la Commune au Conseil d'agglomération, qui verra l'élection de dix membres issus du bloc de gauche et huit issus du centre-droit, soit dix-huit au total. Telles furent les décisions prises lors de la réunion préparatoire officielle du 4 avril 2016.

Sur demande du Comité d'agglomération, il a été prévu d'élire les trois délégués appelés à remplacer au sein du Conseil d'agglomération les trois élus au Comité d'agglomération lors de cette séance.

Enfin, voici une dernière information capitale pour cette séance. Depuis cette séance constitutive, nous mettons en application le nouveau cadre légal concernant les élections. Les explications suivront.

Quant aux éventuels votes de cette séance, ils ne se feront pas encore électroniquement car l'emplacement de chacun des membres de notre Conseil n'est pas encore déterminé et les places ne sont pas attribuées nominativement. Pour ce soir, les votes, s'il y en a, se feront encore au moyen des cartons. Les scrutateurs vous seront reconnaissants de lever la main bien haut.

4. Appel nominal

Le Doyen d'âge. Je vais maintenant procéder à l'appel nominal des membres présents qui, à l'évocation de leur nom, voudront bien se lever et se présenter à leurs pairs. Cette manière de procéder remplace la signature habituellement apposée sur la feuille de présence.

Je constate que, sur un effectif de 80, 77 membres sont présents ce soir.

5. Désignation des quatre scrutateurs et scrutatrices du Bureau provisoire

Le Doyen d'âge. Pour votre information, les quatre scrutateurs du Bureau provisoire ont été désignés d'entente avec les groupes. Il s'agit de:

- Mme Lise-Marie Graden (PS)
- M. Blaise Fasel (DC/vl)
- M. Christophe Bettin (PLR)
- M. Maurice Page (CG-PCS)

J'invite les personnes citées à prendre place à la table centrale, table des scrutateurs. Les scrutateurs du bloc de gauche prennent place à ma gauche et ceux du centre-droit à ma droite. Je vous remercie de vous être mis à disposition de notre assemblée pour cette importante tâche.

Le Bureau provisoire étant ainsi constitué, je constate son entrée en fonction immédiate et passe au point suivant.

6. Election du/de la Président-e du Conseil général pour la période du 25 avril 2016 au 24 avril 2017

Le Doyen d'âge. Comme annoncé dans mes communications, les modalités de la procédure électorale des organes du Conseil général ont été modifiées. Jusqu'à présent, les élections au sein du Conseil général ne pouvaient se faire sans scrutin, même si le nombre de candidats correspondait au nombre de sièges à pourvoir. Grâce à l'adjonction de l'alinéa 1bis à l'article 46 LCo, les élections tacites, appelées "sans scrutin", sont à l'avenir admises pour les élections au sein du Conseil général si aucun scrutin de liste n'est demandé. La procédure d'élection est ainsi la même que celle qui vaut dans les assemblées communales. A noter toutefois que la règle de la représentation équitable des partis et groupes représentés au Conseil général n'a pas été touchée par la révision. Cette règle continue dès lors de s'appliquer comme auparavant (art. 33 al.1 2e phrase et art. 46 al.2 LCo).

Ainsi, si le nombre de candidatures est égal ou inférieur au nombre des sièges à pourvoir, il conviendra de proclamer élues sans scrutin (tacitement) toutes les personnes candidates, à moins qu'un scrutin de liste ne soit demandé. Si un scrutin est demandé, avec l'appui du cinquième des membres présents, la procédure à suivre fait l'objet des nouveaux articles 9c à 9f RELCo.

Par contre, si le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes à pourvoir, l'élection a lieu au scrutin de liste à l'aide de bulletins de vote vierges. À qui puis-je donner la parole?

Wicht Pascal (UDC). Après tout juste dix ans de présence au sein du Conseil général, notre groupe UDC a le plaisir de vous présenter pour la première fois de son histoire un candidat à la fonction de Président de notre assemblée. Le plaisir est d'autant plus grand pour moi, que nous avons la chance de vous présenter une candidature de très grande qualité en la personne de notre collègue M. Christophe Giller. M. C. Giller est âgé de 35 ans. Titulaire d'un Bachelor en physique de l'Université de Fribourg et d'un Master en physique de l'Université de Moncton au Canada, il s'est par la suite spécialisé dans le domaine de l'acoustique auprès de l'Ecole d'ingénieurs de Muttenz/BL et dans le domaine de l'énergie des bâtiments à l'Ecole d'ingénieurs de Fribourg. Il a fondé, il y a quelques années sa propre entreprise, spécialisée, entre autres, dans la protection contre le bruit, les diagnostics amiantes, les bilans thermiques, entreprise qu'il dirige encore aujourd'hui. Il est en outre un jeune papa depuis l'année dernière.

En politique, Christophe Giller a rejoint notre Conseil en 2013. La même année, il a rejoint le Conseil d'agglomération, ainsi que la Commission d'aménagement et la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures. Trois organes, dont il a pu enrichir les débats, grâce à ses compétences professionnelles. Finalement, il a occupé depuis le printemps 2015, la fonction de vice-Président du Conseil général.

Christophe Giller dispose de grandes qualités qui lui seront très utiles dans l'exercice de la fonction présidentielle. Chef d'entreprise, il sait diriger de manière ferme mais respectueuse, travailler sans relâche pour atteindre des objectifs, négocier, convaincre aussi parfois trancher. Spécialiste de l'acoustique, il saura être à l'écoute tout en contrôlant au mieux le bruit qu'il peut parfois y avoir dans nos rangs. Joueur de hockey sur glace passionné, il saura jouer en équipe, en respectant les règles du jeu, faire preuve d'anticipation et parfois aussi, s'il le faut, encaisser des charges. Chères et chers collègues, je vous remercie d'avance de soutenir cet excellent candidat qui est M. Christophe Giller.

Le Doyen d'âge. Je remercie M. P. Wicht de l'élogieuse présentation du candidat. D'autres personnes souhaitent-elles s'exprimer?

Altermatt Bernhard (DC/vl). Le groupe démocrate-chrétien/vert/libéral soutient la candidature proposée par le groupe UDC et souhaite au candidat du succès dans l'exécution de son mandat présidentiel. Cette candidature devra permettre au vice-Président de la législature passée d'assumer la fonction suprême de notre Conseil suite à sa réélection en février passé.

Grundsätzlich bedauert die CVP-glp-Fraktion, dass für die Legislatur 2016-2021 kein perfektes System der Alternance gefunden werden konnte wie in den vergangenen fünf Jahren. Mit zwei aufeinander folgenden Präsidenschaften von Vertretern der linken Ratshälfte, sowie mit der Kumulation einer Präsidenschaft UND einer Vizepräsidenschaft während des zweiten Legislaturjahres, hat man zwar eine Einigung erzielt. Diese "hinkt" jedoch in meinen Augen ein bisschen.

Cela étant dit, la solution trouvée permet d'arriver à un consensus minimal, et donc de démarrer en bonne et due forme cette législature. Nous souhaitons à tous les membres de la présidence à élire et des présidences successives de notre Conseil de s'inspirer de cette attitude consensuelle dans l'exercice de leurs fonctions, en particulier durant la première moitié de la législature. Bon vent aux candidats et aux élus!

Rugo Claudio (PA). Les propos tenus en italien ne sont pas retranscrits. (...)

[Le Doyen d'âge interrompt M. C. Rugo et lui fait remarquer qu'il a l'obligation de s'exprimer soit en français soit en allemand.]

Rugo Claudio (PA)... en l'honneur des Italiens venus travailler en Suisse dans les années 60-70 et en mémoire de mes deux parents, aujourd'hui disparus, qui m'ont toujours soutenu pas à pas et qui seraient contents de me savoir parmi ce parlement de la cité aimée de Fribourg.

A tous les conseillers généraux, je donne une alternative au choix préétabli par les chefs de groupe. Cela représente et représentera à l'avenir la possibilité d'échapper aux mots d'ordre de votre hiérarchie politique. Par ma participation, je mets ma tête non pas à couper mais plutôt à griffer sur l'échafaud de votre bulletin blanc. Afin de donner l'équité, deux présidents de gauche et deux présidents de centre-droit, je me porte candidat à la présidence du Conseil général. Merci de votre esprit d'indépendance!

Le Doyen d'âge. Je constate qu'il y a deux candidats. Nous allons passer au vote.

Selon l'article 9, alinéa 1 du règlement de la Loi sur les communes, seules les personnes dont la candidature a été annoncée sont éligibles. Tout vote pour d'autres personnes sera considéré comme nul. Pour rappel, selon l'article 15 du règlement du Conseil général, les élections ont lieu au scrutin de liste, à la majorité absolue des suffrages au premier tour, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. Au second tour, la majorité relative suffit.

Sont candidats:

- M. Christophe Giller (UDC)
- M. Claudio Rugo (PA)

Vote

Bulletins délivrés	77
Bulletins rentrés	77
Bulletins nuls	2
Bulletins blancs	7
Bulletins valables	68
Majorité absolue des bulletins valables	35

Est élu avec 64 voix M. Christophe Giller (Applaudissements).

A obtenu des voix: M. Claudio Rugo (4).

Je tiens à féliciter chaleureusement M. Christophe Giller de sa brillante élection à la présidence du Conseil général. Je lui souhaite une année présidentielle sereine et féconde.

7. Election du/de la vice-Président-e du Conseil général pour la période du 25 avril 2016 au 24 avril 2017

Le Doyen d'âge. La procédure est identique à celle de l'élection précédente. À qui puis-je donner la parole?

Moussa Elias (PS). J'ai le plaisir et l'honneur de présenter la candidature de M. Pierre-Alain Perritaz, qui est âgé de 49 ans. Il a fait sa scolarité obligatoire à Fribourg, obtenu un CFC de fromager en 1985. Marié, père de deux enfants adultes, vous le connaissez très certainement, celles et ceux qui l'ont déjà côtoyé ces cinq dernières années sur le banc du Conseil général, surtout en tant que conducteur de bus et de trolleybus. Il exerce ce métier depuis 1989. Il est membre actif du syndicat du personnel des transports SEV, également membre du conseil d'administration des TPF depuis 2002 et ceci, jusqu'au 22 avril 2016, vous avez probablement pu le lire dans la presse. M. Perritaz est également membre du comité de l'association des quartiers Jura-Torry-Miséricorde. C'est donc, comme je l'ai dit en préambule, avec un grand honneur et un grand plaisir que je présente cette excellente candidature à la vice-présidence du Conseil général 2016-2017.

Le Doyen d'âge. Je remercie M. E. Moussa pour sa présentation élogieuse.

Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de poste à pourvoir. Selon l'article 46LCo alinéa 1bis, le candidat est élu tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents. A qui puis-je donner la parole?

Page Maurice (CG-PCS). Effectivement, je crois que la vice-présidence est un poste important et que M. P.-A. Perritaz mérite notre soutien plus que tacite.

Le Doyen d'âge. Je constate que le 1/5 des 77 personnes présentes correspond à 15,4 personnes, c'est-à-dire à 16 personnes. Nous allons procéder à un vote.

Scrutatrice, scrutateurs, tenez-vous prêts nous allons procéder au décompte des voix. Que ceux qui soutiennent la proposition de tenir une élection au scrutin de liste lèvent le carton vert.

Scruteur 1:	4
Scruteur 2:	15

Le nombre est atteint. Nous allons procéder à un scrutin de vote.

Je rappelle que, selon l'article 15 du règlement du Conseil général, les élections ont lieu au scrutin de liste, à la majorité absolue des suffrages au premier tour, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. Au second tour, la majorité relative suffit.

Vote

Bulletins délivrés	77
Bulletins rentrés	77
Bulletins nuls	2

Bulletins blancs	7
Bulletins valables	68
Majorité absolue des bulletins valables	35

Est élu avec 68 voix M. Pierre-Alain Perritaz (Applaudissements).

Tout comme vous, je tiens à le féliciter chaleureusement, comme vos applaudissements le prouvent.

8. Election de six scrutateurs et scrutatrices pour la durée de la législature

Le Doyen d'âge. La procédure est identique à l'élection précédente. Il a été décidé lors de la réunion préparatoire que chaque groupe avait droit à un représentant au Bureau. À qui puis-je passer la parole?

Page Maurice (CG-PCS). Je vous présente les trois candidats de la gauche.

Le premier, qui ne pouvait être autre que premier de la liste, c'est M. François Miche. Vous le connaissez tous évidemment, puisqu'il a été pendant les cinq dernières années notre scrutateur en chef. Il est d'accord de rempiler. Âgé de 33 ans, il est ethnologue et travailleur social.

La deuxième personne que la gauche vous présente, c'est Mme Yolande Peisl-Gaillet. Vous la connaissez aussi comme scrutatrice, fonction qu'elle a occupée lors de la dernière législature. Elle a 47 ans et est spécialiste de la nature et de l'environnement.

Enfin, pour le groupe Centre gauche-PCS, nous vous présentons Mario Parpan, qui a 47 ans, qui est charpentier et théologien et qui siège aussi depuis quelques années dans notre assemblée.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Je présente les candidats scrutateurs du groupe centre-droit. Pour le groupe DC/vl, M. Alain Maeder, chef de service. Vous le connaissez aussi.

M. Jean-Noël Gex, chimiste, pour le groupe PLR et pour le groupe UDC également quelqu'un qui a siégé durant la dernière législature, M. Bernard Dupré.

Le Doyen d'âge. Le nom des candidats aux postes de scrutateurs est:

- M. Bernard Dupré (UDC)
- M. Jean-Noël Gex (PLR)
- M. Alain Maeder (DC/vl)
- M. François Miche (PS)
- M. Mario Parpan (CG-PCS)
- Mme Yolande Peisl-Gaillet (Verts)

Je constate que le nombre de candidats est égal au nombre de postes à pourvoir.

Selon l'art. 46 LCo al.1bis, les candidats sont élus tacitement. Toutefois, l'art. 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, les candidats annoncés sont proclamés élus sans scrutin.

Je les félicite (Applaudissements).

9. Election de six scrutateurs-suppléants et scrutatrices-suppléantes pour la durée de la législature

Le Doyen d'âge. La procédure est identique à l'élection précédente. Il a été décidé lors de la réunion préparatoire que chaque groupe avait droit à un représentant au Bureau. À qui puis-je passer la parole?

Peisl-Gaillet Yolande (Verts). Pour la gauche, j'ai le plaisir de vous présenter pour le groupe socialiste, M. Marc-David Henninger, 29 ans, enseignant; pour le groupe des Verts, M. Andreas Burri, 56 ans, professeur de guitare et pour le groupe Centre gauche-PCS, Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl, 58 ans, professeure.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Pour le bloc de centre-droit, les candidats aux postes de scrutateurs suppléants sont les suivants: pour le groupe PLR, Mme Océane Gex, gestionnaire en tourisme, pour le groupe DC/vl, M. Claude Schenker, avocat de formation et pour l'UDC, M. Emmanuel Kilchenmann, également avocat.

Le Doyen d'âge. Le nom des candidats aux postes de scrutateurs suppléants est:

- M. Andreas Burri (Verts)
- Mme Océane Gex (PLR)
- M. Marc-David Henninger (PS)
- M. Emmanuel Kilchenmann (UDC)
- Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS)
- M. Claude Schenker (DC/vl)

Je constate que le nombre de candidats est égal au nombre de postes à pourvoir.

Selon l'art. 46 LCo al.1bis, les candidats sont élus tacitement. Toutefois, l'art. 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, les candidats annoncés sont proclamés élus sans scrutin. Je les félicite (Applaudissements).

Mesdames, Messieurs,

Nous voilà arrivés au terme des travaux du Bureau provisoire et de la première partie de la séance de constitution. Je profite dès lors de remercier sincèrement les scrutateurs et scrutatrices pour le précieux travail qu'ils ont fourni durant ce début de séance.

Avant de céder ma place au nouveau Président élu, je me permets de vous souhaiter à vous tous une excellente fin de séance et une législature riche en émotions et en réalisations.

Je vous remercie également toutes et tous pour la belle sérénité qui a prévalu durant ces premiers débats.

Symboliquement, j'invite donc les membres du Bureau provisoire à céder leur place aux scrutateurs fraîchement élus et au Président élu à prendre ma place. Je vous remercie toutes et tous. (Applaudissements).

10. Allocution du/de la Président-e élu-e

Le Président. Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement notre collègue et Doyen d'âge suppléant, Daniel Gander, pour avoir mis ce Conseil sur les bons rails. (Applaudissements). J'aimerais également remercier la dorénavant Présidente émérite, Lise-Marie Graden pour son travail, son aide et bien évidemment ses apéros lors de cette dernière année. (Applaudissements). Enfin, je voudrais vous remercier tous pour votre soutien lors de mon élection. Je profite également de cet instant pour féliciter les scrutateurs et leurs suppléants, ainsi que M. Pierre-Alain Perritz pour son accession à la vice-présidence. Je me réjouis de collaborer avec vous.

2016 aura un caractère historique pour la ville de Fribourg, non pas parce que nous siégeons à nouveau dans la salle du Grand Conseil, ni parce que cela fait dix ans que l'UDC a fait son entrée au Conseil général, non plus parce qu'il y a pour la première fois un Président du conseil général UDC, mais bien parce qu'il y a 500 ans, la paix perpétuelle entre la France du roi François Ier et la Confédération Helvétique était signée à quelques pas d'ici, aux Cordeliers à Fribourg. Mais pourquoi, en 1516, se réunir dans une cité qui n'était membre de la Confédération que depuis 35 ans?

François Ier, König von Frankreich, hatte die Bedeutung von Freiburg erkannt: Die Zweisprachigkeit der Stadt erlaubte es ihr, als Brücke zwischen Frankreich und den 12 anderen, allesamt deutschsprachigen Kantonen zu dienen.

500 Jahre später ist Freiburg immer noch zweisprachig. Allerdings geht diese Zweisprachigkeit für viele unserer Mitbürger leider nicht über die Einrichtung von Fribourg/Freiburg Tafeln am Bahnhof hinaus. Aber um echte Zweisprachigkeit zu erreichen, bleibt viel zu tun. Das ist unsere Aufgabe.

Fördern wir mit allen Kräften zweisprachige Schulen. Ermuntern wir die Verkehrsbetriebe zur Zweisprachigkeit. Warum nicht eine Buslinie 4 "Gare/Bahnhof"? Oder eine Haltestelle "Hopital Cantonal/Kantonsspital"? Oder auch zweisprachige Fahrkarten? So setzen wir Zeichen. Seien wir Vorbild. Be-

ginnen wir damit, die Traktanden unserer Sitzungen auf deutsch und französisch zu erstellen!

Die Fusion Grossfreiburgs wird die Zweisprachigkeit der jetzigen Stadt auf eine harte Probe stellen. Sie könnte sie im schlimmsten Fall beenden. Heute sind etwa 20 Prozent der Stadt deutschsprachig. Nach der Fusion wären es nur noch etwa 10 Prozent.

Aber die Zweisprachigkeit muss als Stärke für das zukünftige Grossfreiburg gesehen werden. Diese ist mit allen Kräften zu wahren. Sie öffnet wirtschaftliche und kulturelle Vorteile in der Schweiz und in Europa.

Toutefois, la fusion et le bilinguisme ne seront pas les seuls enjeux de cette législature et ceux-ci ne vont certainement pas provoquer de clivage gauche-droite. D'autres sujets, que je ne citerai point, vont certainement provoquer des débats un peu plus houleux, mais il est important de se rappeler pourquoi nous sommes tous ici. Nous avons été élus par le peuple et nous le représentons. Bien que Fribourg soit la ville la plus dangereuse de Suisse, montrons l'exemple au sein de ce Conseil en se respectant mutuellement et en ayant toujours des discours constructifs. Personne ne pourra changer seul l'aspect de la ville, mais en unissant nos forces, nous pourrions parvenir à ce que tout le monde souhaite: Freiburg, une Stadt mit hoher Lebensqualität!

Je vous remercie pour votre attention. (Applaudissements).

11. Allocution du Syndic

Steiert Thierry, Syndic. Après les élections du 28 février dernier et la reconstitution du Conseil communal le 16 avril, votre assermentation par le Préfet de la Sarine et la séance de constitution de ce jour constituent véritablement le point de départ de la nouvelle législature. Pour nombreux d'entre vous, cette fonction est une continuation d'un engagement actif depuis cinq ans ou plus. D'autres découvrent aujourd'hui la réalité politique dans un parlement communal, et nous leur souhaitons la bienvenue et plein de satisfaction dans cette fonction.

Le Conseil communal définira prochainement son programme de législature qui vous sera présenté au cours du deuxième semestre 2016. Il serait donc prématuré de vous présenter aujourd'hui dans le détail les enjeux et défis que nous traiterons au cours des cinq années à venir. Et d'ailleurs, je le ferai de manière bien moins poétique que M. le Doyen d'âge suppléant qui l'a fait tout à l'heure, de manière assez exhaustive et très poétique. Cela dit, plusieurs objets majeurs de portée stratégique pour notre commune sont d'ores et déjà connus, dont notamment les projets de réaménagement du quartier du Bourg, respectivement de la place de la Gare, les infrastructures sportives du site Saint-Léonard, le projet blueFACTORY, la mise en œuvre du projet d'agglomération de 2^{ème} génération (PA2), ainsi que, bien sûr, le travail d'élaboration du projet d'agglomération de 3^{ème} génération, et enfin un projet que nous espérons vivement et qui vient d'être rappelé, - je vous remercie d'ailleurs M. le Président du Conseil général d'avoir aussi fait cette intervention en allemand, ce qui marque un effet symbolique important-, celui d'un rapprochement structurel avec nos communes voisines qui débouchera idéalement sur un projet de fusion permettant de renforcer la position de la ville dans un contexte suprarégional ainsi que celle du canton tout entier sur le plan helvétique. Cet objectif ambitieux n'est pas l'expression d'un sentiment de supériorité de la Ville vis-à-vis de ses voisins,

mais il s'inscrit dans la mission qui est la nôtre, à nos tous, c'est-à-dire d'agir au bénéfice de l'intérêt public.

Face à de tels défis, et compte tenu de la capacité financière de la Ville, nous devons sans doute opérer des choix et fixer des priorités qui ne feront pas toujours l'unanimité. La gestion financière et le contrôle de l'endettement constitueront ainsi un souci permanent du Conseil communal, dans une vision fidèle à l'adage "gouverner c'est prévoir". Une vision politique à moyen et long termes, telle que le Conseil communal la conçoit, devra aussi tenir compte de la cohésion sociale et du développement durable. Ce n'est pas en excluant des catégories entières de la société, étrangers, jeunes, personnes âgées, personnes souffrant d'un handicap ou autres défavorisés, que nous pouvons construire une société humaine digne de ce nom.

Peter von Matt, der am kommenden Mittwoch die Rede zum Europatag der Universität Freiburg halten wird, hat in einem Essay zum Verhältnis Schweiz – Deutschland folgendes festgehalten: "*Nähe und Nachbarschaft brauchen Abgrenzung. Das heisst aber nicht, dass man nach Möglichkeit auf Distanz gehen soll, sondern dass Nachbarschaft eine Aufgabe ist. Sie muss gepflegt werden. Sie braucht Zeichen der Bestätigung, Signale der potentiellen Hilfsbereitschaft auch in Zeiten, wo niemand Hilfe nötig hat. Die Kultur der Nachbarschaft beruht auf winzigen Gebärden. Deshalb kann sie auch durch Gebärden beschädigt werden. Dass davon keiner profitiert, gehört ebenfalls zur Sache.*" - Diese Feststellungen gelten nicht nur für das Verhältnis der Schweiz zu unserem nördlichen Nachbarland, sie können eine universelle Geltung beanspruchen, also auch für das Verhältnis zwischen den Sprachgemeinschaften, für unser Verhältnis zu den Migranten und schliesslich auch für die Beziehungen zwischen dem Generalrat und dem Gemeinderat.

Il est dans la nature des choses que les relations entre un exécutif et un parlement ne sont pas toujours harmonieuses, et la ville de Fribourg ne fait pas exception à cette règle. Nous aurons donc certainement à gérer des crispations et des tensions liées aux orientations politiques ou parfois aussi aux délimitations des compétences entre le Conseil communal et le Conseil général. Cela dit, rappelons-nous toujours que notre action poursuit le même objectif, c'est celui de servir l'intérêt public et, dans la mesure du possible, d'améliorer encore davantage la qualité de vie d'une ville qui, certains ont parfois tendance à l'oublier, est un petit paradis sur terre.

In diesem Sinne wünschen wir Ihnen und uns eine erfolgreiche, fruchtbare, von gesunder Streitkultur geprägte Legislatur. Nos meilleurs vœux pour cette législature 2016-2021 qui s'annonce passionnante et animée. (Applaudissements).

Le Président. Je remercie M. le Syndic pour ses propos.

J'invite les membres du Conseil général et du Conseil communal qui n'auraient pas été photographiés à se rendre auprès de la photographe avant d'aller se restaurer dans l'ancienne salle du Tribunal, sise à gauche en sortant.

Pour les autres, rendez-vous est donné dans ladite salle pour une collation. La pause sera d'environ 20 minutes.

12. Election des onze membres de la Commission financière

Le Président. Il est maintenant temps de procéder aux élections de cette séance constitutive. La procédure est identique aux élections précédentes. A qui puis-je passer la parole?

Peisl-Gaillet Yolande (Verts). Au nom de la gauche, j'ai le plaisir de soumettre à notre noble assemblée les candidatures suivantes: Mme Lise-Marie Graden, PS, 42 ans, avocate, cheffe de service, Mme Adeline Jungo, PS, 33 ans, cheffe de projet, M. Elias Moussa, PS, 31 ans, avocat, M. Pius Odermatt, PS, 54 ans, économiste, M. François Ingold, Verts, 38 ans, enseignant et M. Maurice Page, CG-PCS, 54 ans, rédacteur en chef.

Altermatt Bernhard (DC/vl). Pour le bloc centre-droit, voici les cinq candidats: M. Benoît Hemmer, DC/vl, Ingénieur EPF et actuellement membre de la Commission, M. Alexandre Sacerdoti, DC/vl, entrepreneur et actuel vice-Président de la Commission, M. Vincent Jacquat, PLR, expert-comptable et diplômé, M. Christophe Bettin, PLR, politologue et M. Pierre Marchioni, UDC, gestionnaire et traducteur à la retraite.

Rugo Claudio (PA). Je me porte candidat à la Commission financière. Claudio Rugo, guitariste et Président du parti des artistes. Entre parenthèses, les chefs de groupe ont nommé en tout huit personnes qui n'ont pas été élues et aussi huit autres qui ont un double mandat dans les commissions, qui vont être proposées. C'est justement pour respecter la volonté populaire des suffrages que je me porte candidat à cette commission.

Le Président. Je constate que le nombre de candidat est supérieur au nombre de postes à pourvoir. Nous allons donc procéder à un scrutin de liste.

Le nom des candidats à la Commission financière est:

- M. Christophe Bettin (PLR)
- Mme Lise-Marie Graden (PS)
- M. Benoît Hemmer (DC/vl)
- M. François Ingold (Verts)
- M. Vincent Jacquat (PLR)
- Mme Adeline Jungo (PS)
- M. Pierre Marchioni (UDC)
- M. Elias Moussa (PS)
- M. Pius Odermatt (PS)
- M. Maurice Page (CG-PCS)
- M. Claudio Rugo (PA)
- M. Alexandre Sacerdoti (DC/vl)

Je rappelle que selon l'art. 9c al.1 RELCo, seules les personnes dont la candidature a été annoncée sont éligibles. Pour rappel, selon l'article 15 du règlement du Conseil général, les élections ont lieu au scrutin de liste, à la majorité absolue des suffrages au premier tour, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. Au second tour, la majorité relative suffit.

Vote

Bulletins délivrés	77
Bulletins rentrés	77
Bulletin nul	1
Bulletin blanc	0
Bulletins valables	76
Majorité absolue des bulletins valables	39

Sont élus Mme et MM. Christophe Bettin (73 voix), Benoît Hemmer (73 voix), Vincent Jacquat (73 voix), Alexandre Sacerdoti (72 voix), Lise-Marie Graden (70 voix), François Ingold (68 voix), Pierre Marchioni (68 voix), Elias Moussa (66 voix), Pius Odermatt (66 voix), Adeline Jungo (64 voix) et Maurice Page (63 voix).

A obtenu des voix: M. Claudio Rugo (5 voix).

Je félicite les représentants élus et je propose de les applaudir.

13. Election des onze membres de la Commission des naturalisations

Le Président. La procédure est identique à celle de l'élection précédente. À qui puis-je passer la parole?

Page Maurice (CG-PCS). Pour le bloc de gauche, nous vous présentons les candidats pour la Commission des naturalisations. Toutes ces personnes ont déjà siégé et sont d'accord de poursuivre leur mandat au sein de cette importante commission: Mme Marine Jordan, PS, 41 ans, collaboratrice scientifique, Mme Christine Kolly, PS, 49 ans, employée de commerce, M. François Miche, PS, 33 ans, ethnologue et travailleur social, Mme Christine Müller, PS, 64 ans, formatrice d'adultes, Mme Marie Thérèse Ingold, Verts, 72 ans, enseignante à la retraite et M. Michel Jordan, CG-PCS, 64 ans, chef de projet à l'Etat de Fribourg. Je vous remercie de soutenir ces candidats.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Le bloc de centre-droite a le plaisir de vous présenter les candidats suivants: Mme Anne-Elisabeth Cattaneo, DC/vl, gestionnaire en intendance, M. Blaise Fasel, DC/vl, historien, collaborateur à l'Université de Fribourg, Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus, PLR, restauratrice, M. David Aebischer, PLR, enseignant primaire et M. Claude Gremaud, UDC, expert en assurance.

Rugo Claudio (PA). Les chefs de groupe ont fait très, très fort, parce qu'ils ont nommé cinq personnes sur les 11 qui n'ont pas été élues au Conseil général, dont une personne ne s'est même pas présentée. C'est leur droit mais ce n'est pas très représentatif de la volonté populaire. Alors, je ne vais pas

nommer les gens mais d'après les informations que j'ai on a un PLR, un DC/vl, un Vert, un CG-PCS et encore un PS. Alors je me porte candidat. J'ai été élu au Conseil général et c'est mon droit.

Le Président. M. C. Rugo, pour la Commission des naturalisations il n'est pas nécessaire d'avoir été élu au Conseil général. Donc, toutes ces personnes sont éligibles.

Peisl-Gaillet Yolande (Verts). A l'attention de M. C. Rugo, une petite précision: ce ne sont pas les chefs de groupe qui nomment les candidats aux commissions mais ce sont les personnes qui se proposent et ensuite le groupe entier donne son avis. Donc, il n'y a pas de dictature, c'est tout à fait démocratique et la démocratie vous donne le droit d'être candidat absolument, on ne va pas vous refuser, on ne peut pas. Par contre, je vous saurais gré d'être raisonnable parce qu'on travaille demain aussi et moi je n'ai pas envie de finir à 2 heures du matin. (Applaudissements).

Le Président. Je constate que le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes à pourvoir. Nous allons donc procéder à un scrutin de liste.

Le nom des candidats à la Commission des naturalisations est:

- M. David Aebischer (PLR)
- Mme Anne-Elisabeth Cattaneo (DC/vl)
- M. Blaise Fasel (DC/vl)
- M. Claude Gremaud (UDC)
- Mme Marie Thérèse Ingold (Verts)
- Mme Marine Jordan (PS)
- M. Michel Jordan (CG-PCS)
- Mme Christine Kolly (PS)
- M. François Miche (PS)
- Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR)
- Mme Christine Müller (PS)
- M. Claudio Rugo (PA)

M. François Miche (PS) étant scrutateur, j'appelle M. Marc-David Henninger (PS) à le remplacer pour ce scrutin.

Selon l'art. 9c al.1 RELCo, seules les personnes dont la candidature a été annoncée sont éligibles. Pour rappel, selon l'article 15 du règlement du Conseil général, les élections ont lieu au scrutin de liste, à la majorité absolue des suffrages au premier tour, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. Au second tour, la majorité relative suffit.

Vote

Bulletins délivrés	77
Bulletins rentrés	77
Bulletin nul	1
Bulletin blanc	1
Bulletins valables	75
Majorité absolue des bulletins valables	38

Sont élus Mmes et MM. Blaise Fasel (74 voix), David Aebischer (73 voix), Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (72 voix), Christine Kolly (70 voix), Anne-Elisabeth Cattaneo (69 voix), Marie Thérèse Ingold (69 voix), Marine Jordan (69 voix), François Miche (69 voix), Michel Jordan (67 voix), Claude Gremaud (61 voix) et Christine Müller (58 voix).

A obtenu des voix: M. Claudio Rugo (5 voix).

Je félicite les représentants élus et je propose de les applaudir.

14. Election des onze membres de la Commission de l'édition, des infrastructures et des constructions

Le Président. Conformément à l'art.9 RELCo, lorsque le nombre des membres d'une commission relevant de la compétence du Conseil général ne découle pas de la loi ou d'un règlement de portée général (RCG), le Conseil général est appelé à déterminer ce nombre avant l'élection. C'est le cas de cette commission dont le nombre de membre n'est pas défini par le RCG mais uniquement dans le règlement interne de la commission.

La décision implicite de la réunion préparatoire et de proposer le maintien à onze membres.

J'ouvre la discussion à ce sujet.

La parole n'est pas demandée.

Vote

Afin de formaliser le nombre de onze pour les membres de la Commission de l'édition, des infrastructures et des constructions, je vous demande de lever le carton vert.

C'est à une majorité évidente que vous avez décidé du maintien à onze membres.

La procédure est identique aux élections précédentes. À qui puis-je passer la parole?

Wicht Pascal (UDC). Je vous présente les candidats des partis bourgeois pour la Commission de l'édition, des infrastructures et des constructions: Mme Gisela Kilde, DC/vl, juriste, M. Charles de Reyff, DC/vl, chef de service, M. Jean-Frédéric Python, DC/vl, ingénieur en génie-civil EPF, M. Jean-Noël Gex, PLR, chimiste et M. Emmanuel Kilchenmann, UDC, avocat.

Moussa Elias (PS). Je vous présente les candidatures du bloc de gauche: M. Christoph Allenspach, PS, 61 ans, professeur HES, rédacteur, M. Alexandre Grandjean, PS, 36 ans, avocat, conseiller juridique à l'Etat de Fribourg, M. Martin Kuhn, PS, 45 ans, géologue, M. Simon Zurich, PS, 26 ans, juriste, M. Vincenzo Abate, Verts, 38 ans, enseignant et Mme Eva Heimgärtner, CG-PS, 58 ans, entrepreneure indépendante.

Le Président. Je constate que le nombre de candidats est égal au nombre de postes à pourvoir. Le nom des candidats à la Commission de l'édition, des infrastructures et des constructions est:

- M. Vincenzo Abate (Verts)
- M. Christoph Allenspach (PS)
- M. Charles de Reyff (DC/vl)
- M. Jean-Noël Gex (PLR)
- M. Alexandre Grandjean (PS)
- Mme Eva Heimgärtner (CG-PCS)
- M. Emmanuel Kilchenmann (UDC)
- Mme Gisela Kilde (DC/vl)
- M. Martin Kuhn (PS)
- M. Jean-Frédéric Python (DC/vl)
- M. Simon Zurich (PS)

Selon l'art. 46 LCo al.1bis, les candidats sont élus tacitement. Toutefois, l'art. 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, les candidats annoncés sont proclamés élus sans scrutin. Nous pouvons les applaudir.

15. Election des six membres de la Commission de l'informatique

Le Président. Comme pour la Commission précédente, le nombre de membres n'est pas fixé dans le RCG. La décision implicite de la réunion préparatoire est de proposer le maintien à six membres.

Vote

Afin de formaliser le nombre de six pour les membres de la Commission de l'informatique, je vous demande de lever le carton vert.

C'est à une majorité évidente que vous avez décidé du maintien à six membres.

La procédure est identique à celle de l'élection précédente. À qui puis-je passer la parole?

Altermatt Bernhard (DC/vl). Je vous présente les candidats des partis de centre-droit ou partis bourgeois, selon la préférence: M. Joël Gapany, DC/vl, né en 1964, administrateur de faculté et futur directeur de haute école, M. Jérôme Magnin, PLR, avocat et M. David Papaux, UDC, économiste et informaticien.

Page Maurice (CG-PCS). Pour la gauche et le centre gauche, je propose M. Gabriel Kappeler, PS, 34 ans, maître-assistant, enseignant, M. Andreas Burri, Verts, 56 ans, professeur de guitare et M. Vincent Pfister, CG-PCS, 32 ans, infirmier.

Rugo Claudio (PA). J'aimerais juste donner l'information que tous les chefs de groupe étaient unanimement d'accord pour dire que cette Commission ne servait à rien. Conclusion: je proposerai de reporter et d'économiser à la ville. Je ne me présente donc pas.

Le Président. Malheureusement, nous venons de formaliser que cette Commission restait à six personnes, donc nous allons procéder à l'élection de ses membres. Si j'ai bien compris, M. C. Rugo n'est pas formellement candidat.

Le nom des candidats à la Commission de l'informatique est:

- M. Andreas Burri (Verts)
- M. Joël Gapany (DC/vl)
- M. Gabriel Kappeler (PS)
- M. Jérôme Magnin (PLR)
- M. David Papaux (UDC)
- M. Vincent Pfister (CG-PCS)

Je constate que le nombre de candidats est égal au nombre de postes à pourvoir et comme pour l'élection précédente ils peuvent être élus tacitement, si personne ne demande un scrutin de liste.

La parole n'étant pas demandée, les candidats annoncés sont proclamés élus sans scrutin. Nous pouvons les applaudir.

16. Election des onze membres de la Commission de fusion

Le Président. Comme pour la Commission précédente, le nombre des membres n'est pas fixé dans le RCG.

La décision implicite de la réunion préparatoire et de proposer le maintien à onze membres.

La parole n'étant pas demandée, il est immédiatement procédé au vote.

Vote

A une majorité évidente, le Conseil général décide du maintien d'une Commission de fusion à onze membres.

La procédure est identique à celle des élections précédentes. À qui puis-je passer la parole?

Wicht Pascal (UDC). Le porte-parole des partis du centre, du centre-droit, de la droite du centre et de la droite vous présente les candidatures suivantes: Mme Valérie Rück, DC/vl, M. Marc-Antoine Gamba, DC/vl, Mme Océane Gex, PLR, M. Daniel Gander, UDC et M. Pierre Marchioni, UDC.

Moussa Elias (PS). Je présente les candidats du bloc de gauche: M. Hervé Bourrier, PS, 56 ans, ingénieur, professeur, M. Jérôme Hayoz, PS, 37 ans, formateur d'adultes, M. Matthieu Loup, PS, 24 ans,

juriste, Mme Elisabeth Reber Jung, PS, 54 ans, travailleuse sociale, directrice d'institution, M. Gilles Bourgarel, Verts, 57 ans, archéologue et M. Vincent Pfister, CG-PCS, 32 ans, infirmier.

Le Président. Le nom des candidats à la Commission de fusion est:

- M. Gilles Bourgarel (Verts)
- M. Hervé Bourrier (PS)
- M. Marc-Antoine Gamba (DC/vl)
- M. Daniel Gander (UDC)
- Mme Océane Gex (PLR)
- M. Jérôme Hayoz (PS)
- M. Matthieu Loup (PS)
- M. Pierre Marchioni (UDC)
- M. Vincent Pfister (CG-PCS)
- Mme Elisabeth Reber Jung (PS)
- Mme Valérie Rück (DC/vl)

Je constate que le nombre de candidats est égal au nombre de postes à pourvoir et comme pour l'élection précédente, ils peuvent être élus tacitement si personne ne demande un scrutin de liste.

La parole n'étant pas demandée, les candidats annoncés sont proclamés élus sans scrutin. Nous pouvons les applaudir.

17. Election des six membres de la Commission d'aménagement nommés par le Conseil général

Le Président. Cette Commission ressortit au Conseil communal. La procédure est identique à l'élection précédente. À qui puis-je passer la parole?

Peisl-Gaillet Yolande (Verts). Je présente les candidats du bloc de gauche: M. André Bächler, PS, 50 ans, architecte, chef de section, M. Rainer Weibel, Verts, 66 ans, avocat et Mme Eva Heimgärtner, CG-PCS, 58 ans, entrepreneure indépendante.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Pour la droite, j'ai le plaisir de présenter les candidats suivants: M. Marc Bugnon, DV/vl, procureur, M. Jean-Noël Gex, PLR, chimiste et M. Christophe Giller, UDC, physicien.

Le Président. Le nom des candidats à la Commission d'aménagement est:

- M. André Bächler (PS)
- M. Marc Bugnon (DC/vl)
- M. Jean-Noël Gex (PLR)
- M. Christophe Giller (UDC)
- Mme Eva Heimgärtner (CG-PCS)
- M. Rainer Weibel (Verts)

Je constate que le nombre de candidats est égal au nombre de postes à pourvoir et comme pour l'élection précédente, ils peuvent être élus tacitement si personne ne demande un scrutin de liste.

La parole n'étant pas demandée, les candidats annoncés sont proclamés élus sans scrutin. (Applaudissements).

18. Election des dix-huit représentant-e-s de la Ville au Conseil d'agglomération dont "en principe au moins deux membres du Conseil communal" (art. 13, alinéa 2 des Statuts de l'Agglomération)

Le Président. La procédure est toujours identique. A qui puis-je passer la parole?

Moussa Elias (PS). Pour le bloc de gauche se présentent: M. Thierry Steiert, PS, 53 ans, Syndic, Mme Andrea Burgener Woeffray, PS, 59 ans, Conseillère communale, M. Pierre-Olivier Nobs, CG-PCS, 49 ans, Conseiller communal, M. Christoph Allenspach, PS, 61 ans, professeur HES, rédacteur, M. Jérôme Hayoz, PS, 37 ans, formateur d'adultes, M. Pius Odermatt, PS, 54 ans, économiste, M. Lionel Walter, PS, 27 ans, diplômé IDHEAP, M. Oliver Collaud, Verts, 40 ans, conseiller juridique, Mme Fabienne Menétrey, Verts, 33 ans, enseignante et Mme Christa Mutter, Verts, 55 ans, spécialiste en communication.

Altermatt Bernhard (DC/vl). Erlauben Sie mir anlässlich der Bestellung unserer Delegation im Agglomerationsrat einige Worte. Diese ergeben sich aus verschiedenen Diskussionen, der vergangenen Tage und aus dem "préavis" des Gemeinderats hinsichtlich der Vertretung der Stadt im Vorstand der Agglomeration.

Au sein du Bureau provisoire, les groupes présents ont trouvé un consensus quant à la répartition des sièges que notre Conseil délègue au sein de l'Agglomération. Le groupe démocrate-chrétien/vert/libéral, le groupe radical et le groupe UDC soutiennent ce consensus et honore la parole donnée aux autres.

Il n'empêche que la décision souveraine du Conseil communal, à savoir de se faire représenter au Comité d'agglomération par trois représentants issus de partis de la gauche, a été accueillie avec un pincement au cœur, que vous comprendrez, un petit bémol. Il s'avère que cette représentation est basée sur les dicastères, eux aussi attribués souverainement par le Conseil communal. Elle représente ainsi les compétences, les intérêts et les engagements des Conseillers communaux concernés.

Wir hoffen, dass die vom Gemeinderat vorgenommene Verteilung den Interessen der Stadt dient und dass unsere Vertreter im Vorstand der Agglomeration erfolgreich arbeiten können. Insbesondere hoffen wir, dass es unseren Vertretern gelingt, Brücken zu den anderen Gemeinden zu bauen, die – wie wir wissen – politisch ja nicht immer auf derselben Wellenlänge sind wie die Stadt.

Sollte dies gelingen, so ist es für uns eine weniger bittere Pille zu schlucken, dass die Vertretung der Stadt im Agglo-Vorstand zu 100% aus Repräsentanten der linken Ratshälfte besteht. Wir werden es uns jedoch nicht nehmen lassen auf dieses Ungleichgewicht in der politischen Repräsentativität hin-

zuweisen, man muss es eingestehen, dies entspricht nicht ganz den Gepflogenheiten unserer Demokratie.

Si notre Ville veut défendre efficacement ses intérêts et ceux de toute la région de la capitale cantonale, elle doit le faire de manière non-partisane et dans un esprit de collaboration, de consensus et de représentativité.

Mit diesen Worten habe ich geschlossen und wünsche allen zukünftigen Gewählten erfolgreiche und fruchtbare Arbeit. Tous mes remerciements vont également à mes collègues, cheffe et chefs de groupe, avec qui les discussions pour mettre sur les rails cette législature ont été constructives et amicales.

Les candidats pour la délégation à l'Agglomération sont: M. Laurent Dietrich, DC/vl, Conseiller communal et Député, M. Georges Rhally, DC/vl, architecte EPF, Mme Cécile Thiémard, DV/vl, économiste, M. Bernhard Altermatt, DC/vl, Frau Eleonora Schneuwly-Aschwanden, FDP, Juristin und Mediatoren, Frau Béatrice Acklin Zimmermann, FDP, Doktorin der Theologie, M. Christophe Giller, UDC, Physicien et M. Mathieu Perrin, UDC, responsable administratif.

Rugo Claudio (PA). J'ai écouté le mot d'ordre d'un collègue vert, en ne me présentant pas aux autres commissions pour écourter la séance mais je vais quand même me présenter à cette délégation. Je vous signale que, parmi les candidats qui vont représenter la Ville, il y a cinq personnes qui n'ont pas été élues et nous avons trois personnes qui ont un double mandat voire un triple. Donc, je me propose comme candidat à cette représentation.

Le Président. Le nom des candidats au Conseil d'agglomération est:

- Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR)
- M. Christoph Allenspach (PS)
- M. Bernhard Altermatt (DC/vl)
- Mme Andrea Burgener Woeffray (PS)
- M. Oliver Collaud (Verts)
- M. Laurent Dietrich (DC/vl)
- M. Christophe Giller (UDC)
- M. Jérôme Hayoz (PS)
- Mme Fabienne Menétrey (Verts)
- Mme Christa Mutter (Verts)
- M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS)
- M. Pius Odermatt (PS)
- M. Mathieu Perrin (UDC)
- M. Georges Rhally (DC/vl)
- M. Claudio Rugo (PA)
- Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR)
- M. Thierry Steiert (PS)
- Mme Cécile Thiémard (DC/vl)
- M. Lionel Walter (PS)

Je profite de l'instant pour saluer Mathieu Perrin qui est présent dans la tribune.

Je rappelle que seuls les candidats dont la candidature a été annoncée sont éligibles. La procédure est donc identique que celle des élections des Commissions financière et des naturalisations. La majorité absolue des suffrages est nécessaire au premier tour tandis que la majorité relative suffit au deuxième.

Vote

Sont élus: Mmes et MM. Béatrice Acklin Zimmermann (70 voix), Bernhard Altermatt (70 voix), Laurent Dietrich (70 voix), Georges Rhally (70 voix), Cécile Thiémard (70 voix), Eleonora Schneuwly-Aschwanden (69 voix), Christophe Giller (68 voix), Andrea Burgener Woeffray (66 voix), Oliver Collaud (66 voix), Lionel Walter (65 voix), Christoph Allenspach (64 voix), Jérôme Hayoz (64 voix), Fabienne Menétrey (64 voix), Pius Odermatt (64 voix), Thierry Steiert (63 voix), Mathieu Perrin (62 voix), Christa Mutter (61 voix) et Pierre-Olivier Nobs (59 voix).

A obtenu des voix: M. Claudio Rugo (3 voix)

Je félicite les représentants élus. (Applaudissements).

19. Election complémentaire de trois représentant-e-s de la Ville au Conseil d'agglomération

A. Préavis du Conseil général pour l'élection par le Conseil d'agglomération des trois représentants-e-s de la Ville au Comité d'agglomération

Le Président. Il s'agit de désigner trois personnes, membres du Conseil d'agglomération, que nous venons d'élire pour représenter la Ville au sein du Comité d'agglomération. Le comité d'agglomération étant formellement élu par le Conseil d'agglomération, notre Conseil va émettre un préavis à l'attention du Conseil d'agglomération comportant le nom des trois personnes que nous aurons désignées.

Steiert Thierry, Syndic. Le préavis du Conseil communal pour les trois représentants au Comité d'agglomération est le suivant: M. Thierry Steiert, Mme Andrea Burgener Woeffray et M. Pierre-Olivier Nobs.

Le Président. Les candidats sont:

- Mme Andrea Burgener Woeffray
- M. Pierre-Olivier Nobs
- M. Thierry Steiert

Je constate que le nombre de candidats est égal au nombre de postes à pourvoir et comme pour les élections précédentes, ils peuvent être élus ou désigner tacitement si personne ne demande un scrutin de liste.

La parole n'étant pas demandée, les candidats annoncés sont proclamé élus sans scrutin. (Applaudissements).

Ces personnes sont donc désignées par le Conseil général comme candidates au Comité d'agglomération. Un préavis du Conseil général à l'attention du Conseil d'agglomération désignera ces trois personnes comme candidates au Comité d'agglomération lors de son élection durant la séance constitutive du 30 juin prochain.

B. Election complémentaire de trois représentants-e-s de la Ville au Conseil d'agglomération appelé-e-s à remplacer les représentants-e-s élu-e-s au Comité d'agglomération

Le Président. Suite à l'élection virtuelle des trois personnes du Conseil d'agglomération au Comité d'agglomération, nous allons élire trois remplaçants qui pourront les remplacer directement lors de la séance de constitution, selon l'article 14 des statuts de l'Agglomération. La procédure est identique aux élections précédentes. A qui puis-je passer la parole?

Moussa Elias (PS). C'est une élection complémentaire un peu bizarre puisque finalement fictive vu qu'on procède à une élection complémentaire sans encore connaître les personnes qui seront élues au Comité. Evidemment, je pars du principe que tous les représentants des partis feront le nécessaire au sein des autres représentants au sein du Conseil d'agglomération de leur parti pour soutenir ce préavis du Conseil général que nous venons de soutenir juste auparavant. Conformément à l'accord qui a été trouvé entre les partis, respectivement les groupes, je présente les trois candidats sensés représenter ou remplacer les trois membres du Conseil communal qui seront désignés pour le Comité: M. Pierre-Alain Perritaz, PS, 49 ans, conducteur de bus et de trolleybus, M. Philippe Vorlet, PS, 40 ans, éducateur et enseignant et M. Gérald Collaud, CG-PCS, 54 ans, informaticien.

Le Président. Les candidats sont donc:

- M. Gérald Collaud
- M. Pierre-Alain Perritaz
- M. Philippe Vorlet

Je constate que le nombre de candidats est égal au nombre de postes à pourvoir et comme pour l'élection précédente, ils peuvent être élus tacitement si personne ne demande un scrutin de liste.

La parole n'étant pas demandée, les candidats annoncés sont proclamés élus sans scrutin. (Applaudissements).

20. Divers

A. Nouvelles questions

- n° 1 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative à l'ouverture d'un guichet virtuel

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Selon un article paru dans "La Liberté" du 20 avril 2016, la Commune de Villars-sur-Glâne a ouvert le 1^{er} avril 2016 un guichet en ligne permettant à ses habitants de communiquer avec le contrôle des habitants sans se rendre au guichet. La Commune de Villars-sur-Glâne a trouvé une solution offerte par une entreprise fribourgeoise basée à blueFACTORY à un prix de location pour le moins intéressant. Il s'agit en l'occurrence de 590 francs par an. Qu'en est-il de la Ville de Fribourg? On a parlé ce soir des relations entre Fribourg et Villars-sur-Glâne qui pouvaient se développer. A ma connaissance, il n'y a pas de tel service pour le moment en faveur de la population à Fribourg. D'où ma question:

Le Conseil communal est-il également disposé à mettre un tel guichet pour le contrôle des habitants? Et éventuellement d'autres Services communaux?

Steiert Thierry, Syndic. Il y a plusieurs années déjà un crédit d'investissement a été voté pour précisément réaliser un tel guichet virtuel en ville de Fribourg. Un projet est en cours actuellement. Les services impliqués sont bien sûr le Service informatique et le Secteur du contrôle des habitants. Ce projet a pris un léger retard dans la mesure où, suite à l'entrée en fonction du nouveau chef de service du Service informatique, les projets, vu leur nombre, ont dû être priorisés selon leur importance. Ceux qui étaient plus importants encore que celui-ci ont été réalisés mais le projet de guichet virtuel est en bonne route et sera donc repris dans les meilleurs délais.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Il se déclare satisfait de la réponse.

- n° 2 de M. Vincent Jacquat (PLR) relative à la journée promotionnelle "Food trucks day"

Jacquat Vincent (PLR). Nous avons tous reçu ou du moins les gens qui étaient élus à la dernière législature une invitation à participer à ce qu'on appelle dans le jargon une journée "street food" qui aura lieu ce jeudi. L'intérêt pour les food trucks est indéniable et une telle journée en plus agrémentée par la musique sera certainement une animation appréciée. Toutefois, se pose le rôle de soutien actif d'une collectivité locale pour la promotion d'une telle manifestation. Je pose dès lors les trois questions suivantes au Conseil communal:

1. Qui a l'initiateur d'une telle journée?
2. A combien se monte la participation de la Commune en apport financier et en prestations "nature" pour cette manifestation?
3. Est-ce que le Conseil communal prévoit ces prochains mois des mesures pour soutenir les restaurateurs traditionnels?

Steiert Thierry, Syndic. Brièvement, tout d'abord, je rappelle le contexte du concept "food trucks". La Ville, depuis un certain temps, est confrontée à des demandes régulières de la part d'exploitants de food trucks comme dans d'autres villes de Suisse. C'est une tendance qui est à la mode aujourd'hui. Beaucoup de villes suisses ont installé ces food trucks parfois de manière anarchique. La

demande de la part de la clientèle aussi devient de plus en plus forte surtout dans une ville universitaire comme Fribourg où les jeunes sont très nombreux. Le Conseil communal et la Direction de la Police locale ont décidé l'année dernière pour éviter un développement anarchique tel qu'on l'a constaté dans d'autres villes, d'élaborer un concept pour mettre de l'ordre dans ce phénomène des food trucks. C'est la raison pour laquelle la Ville a décidé d'entente entre les différents Services concernés, c'est-à-dire l'édilité et la police locale, d'identifier un certain nombre de lieux susceptibles à la fois d'être intéressants pour les exploitants de food trucks et aussi de recevoir ces food trucks en étant cohérent par rapport à l'emplacement. Nous avons donc identifié ces lieux. Nous avons ensuite lancé une procédure d'appels pour tous les exploitants de food trucks intéressés à s'installer en ville de Fribourg. D'ailleurs, durant près de deux ou trois ans, nous avons toujours rappelé à ces exploitants qui venaient nous demander des emplacements qu'on allait mettre sur pied un concept et ils ont attendu ce concept-là. Ce n'est pas forcément la Ville qui a cherché activement que des food trucks s'installent en ville mais elle a répondu à une demande de cette manière-là. Suite à cet appel d'offres, nous avons donc choisi les six emplacements qui ont été sélectionnés par ces exploitants de food trucks. Nous avons choisi ces exploitants qui effectuent un tournus sur ces six emplacements. Ceci, je crois, répond à la question de l'initiateur de ce concept. En ce qui concerne l'évènement qui aura lieu jeudi sur la place Georges-Python, c'est-à-dire ce "food trucks day", l'idée était de marquer en fait le début de ce processus ou de ce concept food trucks day. L'idée était qu'une fois la saison chaude, le printemps, se déclare, on donne l'occasion à ces exploitants de food trucks de se présenter d'une manière commune sur la place Python pour qu'ils présentent leurs produits. L'idée est que ça soit une action unique. D'autres villes en Suisse organisent déjà de manière régulière annuellement des "food trucks days" comme à Zurich par exemple. La Ville n'a pas contribué financièrement à ce "food trucks day". Tout ce que nous avons fait est de mettre à disposition la place pour cette journée et d'imprimer des affiches et de les coller aux emplacements appartenant à la Ville et qui ne lui coûtent donc rien. Finalement, vous me demandez quelles sont les mesures prévues pour soutenir d'autres exploitants d'établissements publics. Je rappellerai que les exploitants d'établissements publics plus traditionnels ont de manière régulière et traditionnelle depuis de très nombreuses années eu l'occasion de se présenter également dans des contextes semblables. Je rappelle, par exemple, l'évènement des cuisines du Bourg ou d'autres évènements semblables qui ont eu lieu en ville de Fribourg et qui ont pu bénéficier des mêmes prestations que nous offrons cette semaine de manière unique pour les food trucks.

Jacquat Vincent (PLR). Mon propos n'était de contester ni les food trucks ni le fait d'avoir réglementé leur présence sur le territoire communal mais plutôt de remettre en question le fait que la collectivité locale, la Commune, promeut ce genre d'activité qui est une activité économique totalement indépendante en concurrence avec d'autres commerces.

B. Autre intervention

Rugo Claudio (PA). Est-ce que M. le Syndic pourrait me donner la traduction de "food trucks day" en français ou en allemand?

Steiert Thierry, Syndic. Mais pas en italien n'est-ce pas? C'est vrai que les anglicismes envahissent notre langage quotidien mais "food trucks" peut être traduit par "cuisines ambulantes" ou "fahrbare Küchen", me souffle quelqu'un qui nous donne une réponse autorisée, puisque c'est le Chef du Service cantonal de la police du commerce.

Aucune autre intervention n'étant annoncée, le Président clôt la séance.

Il est 23.10 heures.

Fribourg, le 17 mai 2016
NDC/nm/ib

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

La Secrétaire de Ville adjointe:

Christophe GILLER

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI

PROVISoire